



Havelange, le 21 juin 2012

Ohey - Développement rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 10 juin 2013

Participants

Christophe Gillon, Bourgmestre

Françoise Ansay, Echevine du Développement rural

Valérie Boucha, Geneviève Culot, François Debatty, Jeanne De Pauw, Elisabeth Deleu, Jean-Paul Devries, François-Laurent Duculot, Michel Dussart, Marie-Aude Goffin, Valérie Grandjean, Paul Guilmot, Pierre Halleux, Didier Hellin, Cédric Herbiet, Gaëlle Jacquemart, Rosette Kallen, Miguelle Lebrun, Yannic Lecomte, Pierre Lhoas, Georges Litt, Benjamin Mahy, Jacqueline Masson, Clément Moyersoen, Dominique Noirhomme, Xavier Sohet, Lydia Thys, Nicolas Triolet et Anne Wéry.

Mélissa Deprez, employée communale en charge du DR

Audrey Wanzoul et Jessica Donati, FRW

Invités

Marielle Lambotte, Echevine Dany Dubois, Président du CPAS

Excusés

Sabrina Holodiline, Gérard Melot, Jean-Pol Somville et Pol Vermeulen. Xavier Dubois, SPW/DGO3

REMARQUES:

- LES MEMBRES DEMANDENT À RECEVOIR LES DOCUMENTS RELATIFS AUX RÉUNIONS PRÉALABLEMENT À LA RÉUNION.
- LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RECOMPOSITION DE LA CLDR, ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ET POURSUITE DES ACTIVITÉS DE L'ODR : CLDR, GT, AUTRE(S)... SONT REPORTÉS À LA PROCHAINE RÉUNION.
 - 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2013

Le Compte-rendu est approuvé.

2. Présentation du rapport annuel DR 2012 et plus spécifiquement de la programmation par le Collège communal des projets DR à activer dans les trois ans

La FRW présente le contenu du rapport d'activités DR que doit rédiger annuellement la Commune à partir du moment où elle dispose d'un PCDR approuvé par le GW.

5 parties:

- Situation générale de l'ODR (projet réalisé, en cours, en attente ou abandonné)
- Avancement physique et financier

Fondation Rurale de Wallonie Rue de Hiétine, 2 - 5370 HAVELANGE

> Tél: (0)83 66 07 70 Fax: (0)83 63 41 59

condroz@frw.be - www.frw.be

- Rapport comptable
- Bilan de la CLDR
- Programmation dans les 3 ans

Les membres du Collège présents exposent à la CLDR les éléments qui figuraient dans le 1^{ier} rapport réalisé :

2.1. « Situation générale de l'ODR », càd un état d'avancement des fiches-projets du lot 1 et lot 2.

Suite à la demande exprimée par les membres lors de la dernière réunion de la CLDR, un document récapitulatif est distribué en séance (et repris en annexe du présent compte-rendu, annexe 1).

En complément à ce document, les éléments suivants sont précisés¹ :

Fiche 1 : Aménagements légers de sécurité routière, aménagements progressifs de sécurité routière...

Sur la Chaussée de Ciney, plusieurs petits aménagements ont été réalisés: placements de barrières de sécurité au niveau du Delhaize, rénovation des casse-vitesse face à Osmoz et aux établissements Galler. Le Collège ne souhaite pas porter des revendications sur l'aménagement de la Chaussée de Ciney seule et compte sur une mobilisation générale face aux autorités compétentes.

D'autres aménagements ont également été réalisés sur le territoire de la commune : rue du Berger, rue de Gesves, aux alentours des écoles. Une rencontre avec les riverains de la place de Monge a eu lieu pour déterminer les aménagements les plus adéquats suite à la création d'appartements (et aux besoins supplémentaires de places de parking). Au niveau de la rue de Reppe, la commune a obtenu un avis technique sur le maintien du passage pour piétons et va maintenant retourner vers les écoles.

Une réflexion est à envisager en CLDR pour planifier les différents dossiers à mener. Plusieurs conventions (demandes de subsides DR) sont envisageables pour cette fiche-projet.

Fiche 2: Entretien, promotion des voies lentes, remise en état des communications vicinales,...

Le Collège souhaite qu'un groupe de réflexion soit créé pour envisager des solutions pour l'entretien des chemins (expl : convention de mise à disposition pour des bénévoles de matériel communal). Si vous êtes intéressé, merci de le signaler à Françoise Ansay.

Un membre de la CLDR souhaite que le groupe créé dans le cadre du projet encadré par l'asbl Sentiers.be soit tenu au courant des avancées du projet et des suites à y donner.

Fiche 3: Prise en charge du vieillissement de la population:

- Une enquête a été envoyée à toutes les personnes de plus de 65 ans habitant le territoire d'Ohey. Le questionnaire visait à réaliser un état des lieux des besoins des personnes âgées en termes de logement, de santé et de mobilité et d'établir un degré de satisfaction par rapport aux activités mises en place. Le taux de réponse est bon mais le profil des personnes ayant répondu est sensiblement identique et ne correspond pas aux personnes âgées en difficulté. L'enquête n'a donc pas permis d'affiner suffisamment le diagnostic. D'autres démarches pourront venir le compléter.
- Un service de taxi social est organisé à l'aide du véhicule Visiocom
- La Commune développe un projet de maison d'accueil communautaire à la Maison Sacré, en partenariat avec le GAL, CAIAC et les communes de Gesves et d'Assesse
- Le Collège réfléchit à la mise sur pied d'un Conseil consultatif des aînés

Fiche 10 : Place Libois et zone humide :

Plantations de petits arbustes et arbres fruitiers.

Fiche 13 : Déplacements personnes à mobilité réduite :

Un local du CPAS avec accès PMR est réservé au rez-de-chaussée pour les permanences.

Fiche 14 : Visibilité patrimoine de la commune :

Une exposition et un article dans le bulletin communal ont été réalisés sur les fouilles de Jallet.

Rénovation du pilori de Goesnes en cours.

¹ Les intitulés sont identiques à ceux du document distribué en séance

Fiche 15: Bois didactique à Haillot:

2 modules sont placés le long des balades touristiques

Fiche 18 : Action de soutien à l'économie locale et création table ronde acteurs locaux :

Plusieurs pistes se dessinent : des contacts avec la commune de Gesves sont en cours concernant la création d'une éventuelle ADL (agence de développement local) transcommunale. De plus, une rencontre avec les indépendants et les commerçants a eu lieu. Elle avait pour objectif de les informer sur l'implantation d'une moyenne surface mais également de les concerter sur la création d'une structure d'aide à l'économie locale. Une prochaine rencontre est prévue pour poursuivre la réflexion et mettre sur pied une activité (salon des commerçants et des indépendants) dans les prochains mois. Le Collège souhaite offrir son soutien via une aide logistique et administrative aux projets mais les indépendants et les commerçants seront les porteurs.

LOT 2

Fiche 19 : Construction de logements intergénérationnels et « tremplin » sur le site des Essarts communaux à Haillot :

Le Collège travaille sur les offres pour démarrer le dossier.

2.2. « Programmation dans les 3 ans », càd les projets du PCDR susceptible de bénéficier de subsides DR. La délibération du Collège est distribuée en séance² et reprise en annexe du présent compte-rendu (annexe 2).

Il s'agit des fiches projets pour lesquelles le Collège escompte un financement par le Développement rural d'ici 2015. Le Collège précise pour rappel qu'outre cette liste de projets, d'autres fiches seront activées, d'autres projets seront réalisés sur fonds propres ou via d'autres sources de financement.

3.3. Réactions de la CLDR:

<u>Aménagement d'un cheminement piéton entre Libois et l'école d'Evelette :</u>

La CLDR attire l'attention du Collège sur l'importance et la priorité de cette liaison, car elle est déjà utilisée. Il est nécessaire de réaliser un aménagement afin qu'il soit praticable même en temps de pluie tout en permettant aux agriculteurs et aux attelages de l'utiliser. Un système de bi-bandes utilisé dans le cadre de l'aménagement de chemins agricoles est évoqué. Il serait également intéressant d'intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité au projet.

Le Collège signale qu'une rencontre est prévue avec une société pour réaliser un état des lieux des chemins à rénover. Ce chemin en fera partie.

Réseau de chaleur :

La CLDR souhaite que le Collège ne perde pas de vue ce dossier ainsi que, parallèlement, le développement de la filière bois et de l'agroforesterie dans le cadre de projets de diversification agricole/ de circuits courts (pilier économique du PCDR/A21L).

Le Collège précise que l'agroforesterie est envisagée dans la prochaine programmation du GAL, à l'échelle des 3 communes (Gesves, Assesse, Ohey). Pour les autres projets économiques du PCDR, ils ne font pas l'objet (à court terme) de demande de subsides DR mais reste par ailleurs une priorité du Collège. C'est d'ailleurs dans contexte, qu'a été constitué un GT composé des acteurs économiques locaux (activation, avec l'aide de la FRW, de la FP 1.18 du PCDR).°

Fonctionnement de la CLDR :

Suite à un certain nombre de questions, voici un rappel du fonctionnement de la CLDR après l'approbation d'un PCDR/A21L, lorsque la phase de réalisation des projets commence :

Rythme: 4 réunions par an (minimum légal)

<u>Missions</u>: mise en œuvre du PCDR/A21L (la CLDR est le garant que les actions menées tiennent compte de la stratégie du PCDR/A21L/et donc des désidératas des habitants)

² La programmation à 3 ans est revue annuellement, à chaque rédaction du rapport annuel DR

Elle joue alors davantage un rôle permanent d'information et de relais entre la population et le pouvoir communal (=élus locaux)

Ce rôle s'établit dans les deux sens ; il s'agit donc pour les membres :

- o d'assurer lors des réunions de la CLDR le relais des intérêts, avis, préoccupations, demandes, ... émanant de la population (qu'il s'agisse d'un groupe de citoyens, d'un village, d'une profession, ...)
- d'assurer le relais vers la population des discussions, débats mais aussi de l'avancement des travaux de la CLDR

Concrètement, à l'avenir, la CLDR:

- 1. **suggère au Conseil communal,** chaque début d'année, **un programme annuel** comportant les projets à mettre en œuvre ou poursuivre (porteurs potentiels : Commune, services communaux, avec ou sans GT, opérateur de terrain, assoc, privé,...) durant l'année à venir, et notamment :
 - o les projets à introduire dans des conventions-exécutions de Développement Rural
 - o des projets hors conventions de Développement Rural
- 2. met en place des GT pour approfondir et/ou mettre en œuvre un sujet ou un projet, lorsqu'elle le juge utile
- 3. **suit l'exécution** des projets du PCDR/A21L, en vérifiant qu'ils répondent aux besoins réels des habitants et futurs utilisateurs ou bénéficiaires ;
- 4. **évalue** chaque année la concrétisation du PCDR/A21L (idéalement au moyen d'un tableau de bord de l'ODR) et, le cas échéant, envisage les actions à mettre en œuvre pour aboutir aux objectifs escomptés.

Moyennant ces réactions, la CLDR acte la programmation telle que reprise dans le rapport envoyé à l'administration régionale.

3. Discussion et décision relative à la 1^{ère} demande de convention DR

Rappel du contexte en annexe 3.

Depuis la dernière séance, le Collège confirme à la CLDR que l'état d'avancement du projet de réseau de chaleur ne permet pas l'introduction d'une demande de subside DR pour le moment (reporté au dernier trimestre 2013). Or, il est important d'introduire une demande de convention rapidement (notamment au vu du nombre de communes susceptibles d'introduire des demandes).

Initialement, les économies financières réalisées grâce au réseau de chaleur devaient permettre de réaliser parallèlement le projet de rénovation du bâtiment de l'Isbanette. C'est à cette condition que la CLDR avait marqué son accord pour introduire la demande de subsides relative au réseau de chaleur en premier lieu.

Pour rappel, la fiche-projet 1.17 : « Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette à Evelette » figure dans le lot 1 du PCDR et sa mise en œuvre a toujours été prioritaire pour la CLDR (et le Conseil communal). Suite au changement de majorité (élection communale de juin 2012) et de stratégie financière, mais également au vu d'une approche globale de la problématique d'absence de lieux de rencontre au cœur du village d'Evelette (intérieur et extérieur) et pour des raisons d'économie d'échelle (proximité physique de deux autres projets du PCDR), trois fiches ont été regroupées au sein d'une seule et même fiche.

1.6 : « Construction d'une Maison de l'Entité à Evelette (phase 1) »

1.17 : « Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette à Evelette »

3.10 : « Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de « La Tourette » à Evelette »

La nouvelle fiche-projet, révisée suite à la réunion citoyenne organisée à Evelette (relative à la présentation du contenu du PCDR) est présentée de manière synthétique en réunion par l'Echevine du DR et est distribuée en séance. Ces deux informations figurent en annexe 4 et 5 du présent compte-rendu (pour les membres absents ou excusés).

Suite aux questions posées par la CLDR, quelques précisions sont apportées en séance :

 Les « nouveautés » de ce projet par rapport à l'ancienne fiche (1.17.) sont : l'apparition du concept de maison de village (et donc le retrait des activités du ping-pong), la modification du projet global (lequel comprend 3 autres sites : Isbanette, Tourette et Macrâles >< Isbanette, Maison des jeunes et Maison de l'entité), l'appel au financement DR, la potentielle délocalisation de la maison de l'entité vers un autre village.

- Le nouveau projet prévoit un lieu polyvalent dédié à diverses activités (réunions, animations sociales, associatives, culturelles et sportives -salle de gym pour l'école notamment- festives et autres). Aucun revêtement spécifique ne sera donc prévu et tous les publics pourront l'utiliser.
- Entre la signature d'une convention par le Ministre du DR et la mise en adjudication des travaux, une procédure administrative d'une durée approximative de deux ans est à prévoir.
- Le choix du village d'Evelette comme bénéficiaire de la première convention a été influencé par l'opportunité d'acheter le bâtiment de l'Isbanette et par la nécessaire sauvegarde du bâtiment qui se dégrade rapidement. Lors de la programmation, la CLDR a veillé à un équilibrage entre les villages, en fonction des opportunités, des besoins exprimés par la population, du diagnostic posé et de la stratégie définie.
- Le Collège a choisi de changer de stratégie financière mais a respecté les souhaits émis par la CLDR exprimés en 2012 quand à la priorisation des 3 premiers projets. Il est rappelé que la Commune doit, pour chaque projet et en fonction du montant global, apporter au minimum 20% de part communale. Si la santé financière de la Commune le permet, celle-ci peut introduire deux conventions par an. Le choix de ce projet en particulier n'hypothèque pas plus qu'un autre le financement des projets suivants.
- Au vu du changement de stratégie financière, la mission de l'auteur (désigné pour la rénovation de la salle Isbanette) a été suspendue. Cela permettra de réactiver cette mission dans le cadre de la convention DR et de financer les frais d'architecte dans le cadre de la subvention.
- La CLDR sera mandatée pour faire une proposition de composition du comité de gestion des différents espaces. Ce comité n'est pas nécessairement réservé aux habitants et comités d'Evelette.
- Le développement rural est une politique participative. Les membres de la CLDR vont suivre le dossier à chaque étape et seront les premiers à remettre un avis au stade avant-projet et projet. L'accessibilité aux bâtiments, le stationnement, l'équipement et autres aspects feront donc encore l'objet de discussions.

La CLDR souhaite également attirer l'attention des élus sur les points suivants :

• Dans les projets initiaux relatifs au village d'Evelette (tels que repris dans le PCDR) et faisant suite à une réflexion globale, le club de ping-pong déménageait rapidement vers la salle Isbanette et libérait ainsi des locaux pour la Maison des Jeunes.

Le Collège doit rencontrer à nouveau le club de ping-pong pour aborder les différentes possibilités de déménagement à court terme. Une annexe au hall de sport est envisagée pour accueillir les entraînements et tournois du ping-pong mais aucune décision n'est encore prise à ce stade. Le Collège insiste sur le fait que la solution doit être trouvée en consultant les acteurs concernés.

La CLDR insiste sur la nécessité de libérer des locaux pour la Maison des Jeunes à court terme, nécessité confirmée par le responsable de la Maison des jeunes (présent à la réunion).

Le Collège précise, outre le déménagement du club de ping-pong vers Ohey, que l'agrandissement de la Maison des Jeunes est toujours en réflexion (fonds propres, emprunt communal,... pour l'aménagement du terrain situé à côté de la Maison des jeunes).

- Les représentants du village d'Evelette confirment que ce projet (nouvelle version) répond bien aux attentes des habitants et comités d'Evelette.
- Au vu de la crise économique actuelle, la CLDR émet des craintes quant à la certitude d'obtenir le subside.

Personne ne peut donner de garantie sur l'octroi final du subside. Néanmoins, le PCDR d'Ohey a été approuvé sur l'ensemble de ses projets par l'entièreté du Gouvernement wallon en décembre 2012. De plus, la nouvelle

circulaire réduit déjà les montants alloués aux projets, ce qui montre une certaine prudence de la Région wallonne. La Commune souligne qu'une certaine rigueur sera de mise au niveau de la gestion des finances communales. La CLDR souhaite que le Collège ne perde pas de vue que le réseau de chaleur permettra de réaliser des économies et donc de financer d'autres projets du PCDR sur fonds propres.

• Plusieurs membres de la CLDR manifestent des inquiétudes par rapport à une utilisation excessive de l'Isbanette et ses conséquences (parking, nuisances sonores,...). La localisation de celle-ci en plein cœur de village ne permet pas d'organiser des manifestations de grande envergure régulièrement. La CLDR demande également que l'on associe les riverains au comité de gestion et qu'on ne perde pas de vue le besoin d'une maison de l'entité à Ohey³.

La Commune précise que l'intention n'est pas d'organiser toutes les manifestations communales dans la salle Isbanette (et notamment celles reprises dans la FP relative à la Maison de l'entité) mais de permettre une utilisation rationnelle du bâtiment par un maximum d'Oheytois.

La CLDR propose d'étudier la possibilité d'un cheminement doux vers un parking plus excentré. Le projet d'un Maison de l'entité n'est pas abandonné par le Collège mais doit être réévalué notamment quant à sa localisation.

• Un membre de la CLDR rappelle aussi la volonté de la CLDR d'avancer dans la mise en œuvre des fiches du PCDR sur les 4 piliers du DR (social, économique, environnemental et culturel) et demande à ce que l'on ne perde pas de vue l'axe économique.

Le dossier de réseau de chaleur n'étant pas suffisamment abouti, la CLDR marque donc son accord sur une révision de la stratégie financière et souhaite que la Commune introduise, auprès du Ministre du DR, en premier lieu une demande de subsides pour la fiche-projet :

Aménagement global du site situé au cœur du village d'Evelette ; rénovation et réaffectation de la salle Isbanette et de la Tourette en maison de village et aménagement de la « Place des Macrales » en espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs.

Les prochaines étapes :

- 1. une réunion avec des représentants de la Commune, de l'administration régionale, du Cabinet du Ministre en charge de la Ruralité et de la FRW où le projet concret et son budget seront présentés (21.06)
- 2. le vote sur la première demande de convention en Conseil communal (24.06)
- 3. l'introduction de la demande en convention (fin juin)

Merci pour votre participation!

6

³ = maison de village accessible à l'ensemble des associations de l'entité.